



# ECRC-SIMEC

## DOCUMENT DE JUSTIFICATION FRAIS MODIFIÉS LIÉS AU DCPV

### FRAIS D'ADHESION/D'INSCRIPTION & BAREME DES DROITS PRELEVES SUR LES CHARGEMENTS DE PRODUITS PETROLIERS EN VRAC

#### Abstrait

Ce document présente les modifications apportées aux frais d'adhésion à l'ECRC-SIMEC. Il récapitule les taux révisés des frais d'inscription et des frais de transport de pétrole en vrac (DCPV) et fournit la justification financière et opérationnelle sous-jacente de ces ajustements.

Modifié en vigueur à compter du 1er janvier 2026

## Contents

1.0	FRAIS D'ADHÉSION .....	2
1.1	Frais d'inscription et d'adhésion.....	2
1.2	Barème des droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac (DCPV) ..	2
2.0	INFORMATIONS FINANCIÈRES À L'APPUI – 2026 .....	3
3.0	BASE DE CALCUL DES COTISATIONS D'ADHÉSION .....	4
3.1	Frais d'inscription/d'adhésion .....	4
3.2	Barème des droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac (DCPV) ..	4
4.0	INFORMATIONS FINANCIÈRES À L'APPUI .....	5
4.1	2025 Examen des résultats .....	5
4.2	2026 Prévisions financières .....	5
5.0	CONTACTEZ-NOUS POUR PLUS D'INFORMATIONS .....	8

## 1.0 FRAIS D'ADHÉSION

Les frais d'inscription restent inchangés.

Frais consolidés (DCPV) : un taux DCPV unique et consolidé remplaçant les anciens taux DCPV spécifiques à la région à compter du 1er janvier 2026.

### 1.1 Frais d'inscription et d'adhésion

Les frais d'inscription n'ont pas été modifiés et sont indiqués ci-dessous à titre informatif.

MEMBRE VISÉ	DROIT ANNUEL	COUVERTURE
Membre – Installation de manutention d'hydrocarbure (IMH)	\$775 par IMH	Applicable à une installation de manutention d'hydrocarbure dans la zone géographique d'intervention (ZGI) de ECRC-SIMEC.
Membre – Navire sans/avec produits pétroliers en vrac	\$775 par navire	Applicable à un navire qui navigue ou exerce une activité maritime dans un rayon de 500 kilomètres de son port d'attache et la zone géographique d'intervention (ZGI) de ECRC-SIMEC.
Membre – Navire sans/avec produits pétroliers en vrac	\$1,050 par navire	Applicable à un navire qui navigue ou se livre à une activité maritime : (a) Au-delà d'un rayon de 500 kilomètres autour de son port d'attache, et dans la zone géographique d'intervention (ZGI) de l'ECRC-SIMEC, d'ALERT ou de PTMS ou ; (b) Depuis un port situé hors de la zone géographique d'intervention (ZGI) de l'ECRC-SIMEC, d'ALERT ou de PTMS.

### 1.2 Barème des droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac (DCPV)

Produit/s	2026 Préliminaire	2026 Post-audit modifié
	Estimé Éffectif 1 janvier, 2026	Applicable 1 jan, 2026 – 31 déc, 2026
Produits pétroliers autres que l'asphalte	28.64 ¢ la tonne	23.88 ¢ la tonne
Asphalte	14.32 ¢ la tonne	11.94 ¢ la tonne

ZONE VISÉE	PRODUIT	Taux des DCPV 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025
Région des Grands Lacs	Produits pétroliers autres que l'asphalte	53.00 ¢ la tonne
	Asphalte	26.50 ¢ la tonne
Région des Maritimes/ Québec	Produits pétroliers autres que l'asphalte	29.00 ¢ la tonne
	Asphalte	14.50 ¢ la tonne
Région de Terre Neuve	Produits pétroliers autres que l'asphalte	15.30 ¢ la tonne
	Asphalte	7.65 ¢ la tonne
Frais consolidés*	Produits pétroliers autres que l'asphalte	24.43 ¢ per tonne*
	Asphalte	12.21 ¢ per tonne*

#### 2025

\* Les frais consolidés (DCPV) ont été ajoutés en 2025 à titre d'information et de planification préalable ; ECRC-SIMEC commencera à appliquer les frais consolidés à compter de janvier 2026..

## 2.0 INFORMATIONS FINANCIÈRES À L'APPUI – 2026

### *Revenus liés au DCPV (autres que le DCPV)*

Frais d'adhésion/d'inscription	Note 1	\$ 2,000,000
Chiffre d'affaires des services - net	Note 2	\$ 300,000
<b>Revenu total</b>		<b>\$2,300,000</b>

### *Dépenses*

État de préparation et capacité	Note 3	\$11,430,000
Formations et exercices	Note 4	\$1,503,000
Gestion du matériel et des actifs	Note 5	\$2,716,000
<b>Dépenses totales</b>		<b>\$15,649,000</b>

<b>Coût du capital</b>	Note 6	\$1,566,000
------------------------	--------	-------------

<b>Provision pour impôts</b>	Note 7	\$292,000
------------------------------	--------	-----------

<b>Revenus DCPV requis</b>		\$15,207,000
----------------------------	--	--------------

<b>Reporté de l'année précédente</b>	Note 8	\$3,205,000
--------------------------------------	--------	-------------

<b>Revenus requis par le DCPV</b>		\$18,412,000
-----------------------------------	--	--------------

<b>Demande de frais en vigueur</b>		<b>\$12,002,000</b>
------------------------------------	--	---------------------

### *Des tonnes sous la demande de frais actuelle*

-Produits pétroliers autre que l'asphalte	50,000,000
-Asphalt	500,000

### *Taux DCPV par tonne*

-Produits pétroliers autre que l'asphalte	\$0.2388
-Asphalt	\$0.1194

## 3.0 BASE DE CALCUL DES COTISATIONS D'ADHÉSION

Le barème de calcul des frais d'inscription et des frais de transport de pétrole en vrac est présenté ci-dessous.

### 3.1 Frais d'inscription/d'adhésion

- Des frais annuels fixes.
- Applicable à tous les membres de l'ECRC-SIMEC.
- Représentent environ 15 % du coût total de préparation de ECRC-SIMEC.

### 3.2 Barème des droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac (DCPV)

- Coût par la tonne.
- Un barème des droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac (DCPV) a été établie dans la zone géographique d'intervention (ZGI).
- Le DCPV est calculé en multipliant le taux de redevance pour cargaisons de pétrole en vrac (DCPV) par la quantité applicable de cargaisons de pétrole en vrac chargées ou déchargées dans la zone.
- Le DCPV pour la zone est calculé en divisant les dépenses nettes annuelles prévues 1 de la zone par le volume annuel prévu 2 de cargaisons de pétrole en vrac à charger ou à décharger dans la zone.
- Charges nettes = Service de la dette + coûts d'exploitation, y compris l'amortissement + rendement des capitaux propres moins les revenus provenant des frais d'enregistrement prévus plus/moins l'excédent/le manque à gagner des avances sur les frais de cargaison de pétrole en vrac perçues au cours de l'année précédente.
- • Volume annuel = Volume total de pétrole en vrac déchargé + volume total de pétrole en vrac chargé pour les destinations internationales et au nord du 60e parallèle dans la zone.
- • La formule ci-dessus pour le DCPV a été approuvée par les participants à la réunion de consultation multipartite tenue à Toronto du 1er au 5 juin 1998.
- Le DCPV calculé selon la formule ci-dessus s'applique à tous les produits, à l'exception de l'asphalte. Le DCPV de l'asphalte représente 50 % de celui des autres produits.

## 4.0 INFORMATIONS FINANCIÈRES À L'APPUI

### 4.1 2025 Examen des résultats

- Le chiffre d'affaires net total (hors DCPV) a été **supérieur** aux prévisions figurant dans la demande de tarification 2025 de la société. **Il s'agit d'une exception pour 2025** ; cet écart s'explique principalement par le chiffre d'affaires net des services plutôt que par le chiffre d'affaires annuel récurrent.
- Les charges d'exploitation totales avant intérêts et impôts ont été inférieures aux montants prévus dans notre demande d'honoraires, principalement en raison du report de certaines activités régulières et de l'attention soutenue que l'organisation a portée aux efforts de réponse pendant la majeure partie de l'année.
- Les niveaux de volume annuels utilisés pour établir le DCPV 2025 étaient basés sur les données réelles de 2024, combinées aux estimations fournies, le cas échéant, par les parties prenantes au début de la période de référence.

Conformément à la formule de fixation des honoraires, l'excédent/(le manque) des avances DCPV perçues au cours de l'année précédente (2024) sera appliqué à l'estimation des honoraires de l'année suivante (2025).

### 4.2 2026 Prévisions financières

Les informations financières utilisées pour établir les DCPV « 2026 » et « 2027 » sont présentées à l'annexe 1. Ces notes font référence aux informations financières présentées à l'annexe 1.

#### **Note 1 – Frais d'inscription et d'adhésion**

Les frais d'inscription sont payables une seule fois lors de l'inscription. La cotisation annuelle couvre les frais d'inscription et le renouvellement annuel.

#### **Note 2 – Prévisions nettes des revenus des services**

Cette catégorie comprend tous les revenus générés par les services d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en mer et les formations associées, nets de tous les coûts directs engagés pour les générer. Ces coûts incluent, le cas échéant, une provision pour amortissement accéléré du matériel utilisé dans le cadre du projet. Compte tenu de la nature de cette source de revenus, la politique de l'entreprise est de faire preuve de prudence dans ses prévisions (en raison des limites inhérentes à la prévision des situations d'urgence). Par conséquent, les prévisions relatives à cette source de revenus ont été établies sans tenir compte de l'éventualité de déversements majeurs au cours de l'exercice. Tous les revenus de cette catégorie sont comptabilisés au cours de l'exercice où ils sont générés.

#### **Note 3 – État de préparation et capacité**

- **Prévisions des coûts du personnel**

Cette catégorie comprend les salaires et traitements, les avantages sociaux obligatoires (y compris le RPC, l'AE, le RRQ, le RQAP/RQAP), les avantages sociaux non obligatoires (24 % des

salaires), ainsi que toutes les dépenses directes des employés telles que la formation, les adhésions, etc.

- **Prévisions voyages et mode de vie**

Cette catégorie comprend les frais engagés par les employés lors de leurs déplacements professionnels hors de leur lieu de travail habituel. Ces frais sont ceux qui correspondent au mandat de l'entreprise en matière de préparation aux situations d'urgence. Tous les frais de déplacement liés à la prestation de services d'intervention en cas de déversement ou de services connexes sont imputés directement au projet concerné. Ces frais sont soumis aux politiques et procédures de l'entreprise.

- **Prévisions pour les bâtiments et les entrepôts**

Cette catégorie comprend tous les coûts directs liés à l'exploitation et à l'entretien de ses entrepôts. L'entreprise exploite des entrepôts aux emplacements suivants :

- Corunna, Ontario
- Verchères, Québec
- Québec, Québec
- Sept Îles, Québec
- Dartmouth, Nova Scotia
- Mount Pearl, Newfoundland and Labrador

- **Prévisions des frais généraux**

Cette catégorie comprend tous les ordinateurs, les communications, les installations, le loyer des bureaux (à l'exclusion du loyer des entrepôts) et les frais généraux de bureau.

Cette catégorie comprend la part des frais de siège social. Une approche centralisée de la gestion administrative a été adoptée afin de réaliser des économies grâce au partage des ressources, à la mise en place d'un interlocuteur unique pour le service à la clientèle et à la facilitation de la coordination de la gestion des déversements.

Les activités du siège social comprennent la gestion générale, le programme de santé et sécurité, l'informatique, les relations avec les clients et la contractualisation, l'administration d'une base de données active de plus de 2500 membres, la coordination de la gestion des déversements, ainsi que le développement et la maintenance d'un système de gestion des déversements. (SCI) et la comptabilité et l'administration centralisées, ainsi que les relations avec les gouvernements fédéral et provinciaux.

#### **Note 4 – Prévisions de formations et d'exercices**

Cette catégorie comprend deux éléments principaux : le coût de la formation des entrepreneurs et des conseillers et le coût de la mise en œuvre du programme d'exercices inclus dans le plan de réponse à la certification de l'entreprise :

- Formation – La société maintient un effectif d'environ 400 contractuels et plus de 100 conseillers formés chaque année.
- Exercices – La Société effectuera des exercices, conformément à son plan d'intervention soumis à Transports Canada aux fins de certification.
  - En 2026 :
    - 19 Exercices à plusieurs niveaux, et ;
    - 28 Exercices de notification

Veillez consulter la section Formation et exercices du site Web de l'ECRC-SIMEC pour plus de détails sur nos programmes de formation et d'exercices.

## **Note 5 – Gestion du matériel et des actifs**

### **Prévisions d'exploitation/locations/entretien**

Cette catégorie comprend les coûts liés à l'exploitation, à la location et à l'entretien du matériel maritime, des véhicules et autres équipements de lutte contre les déversements de l'entreprise. L'entreprise assure la maintenance du matériel d'intervention en cas de déversement (voir les spécifications techniques sur le site web d'ECRC-SIMEC). Des programmes complets de maintenance préventive ont été mis en place afin de garantir la disponibilité optimale du matériel.

### **Prévisions de dépréciation et d'amortissement**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. L'amortissement est calculé sur la durée d'utilité estimée des immobilisations, selon la méthode linéaire.

## **Note 6 – Coût du capital**

### **• Prévisions d'intérêts sur la dette à long terme**

Cette catégorie comprend tous les intérêts versés sur les dettes contractées auprès de tiers. L'emprunt à long terme sert à financer les acquisitions importantes d'équipements. Le montant et la durée de ce financement sont déterminés proportionnellement à la capacité de l'entreprise à rembourser sa dette par le biais des charges d'amortissement annuelles, car il s'agit du seul élément hors trésorerie disponible à cette fin. L'encours de la dette à long terme au 1er janvier 2026.

### **• Prévisions de rentabilité des capitaux propres•**

Cette catégorie comprend le coût lié à l'octroi aux actionnaires d'un taux de rendement prédéterminé sur le capital investi. Le taux de rendement du capital investi est approuvé par le conseil d'administration. Le taux de rendement après impôt des capitaux propres, calculé par la Régie de l'énergie du Canada, sert de référence à la direction pour établir le taux de rendement des capitaux propres.

#### **Note 7 – Provision pour impôts prévisionnels**

Cette catégorie comprend la provision pour impôts à payer, calculée conformément aux recommandations du Conseil des normes comptables de l'Institut canadien des comptables agréés, article 3465 – Impôts sur le revenu. Un taux d'imposition effectif de 28 % a servi de référence pour le calcul de cette provision.

#### **Note 8 – Reporté des années précédentes**

Conformément aux principes convenus, cette catégorie représente les éléments reportés des années précédentes qui ont une incidence sur les frais de l'année en cours. Pour la demande de redevance de 2026, l'excédent/le manque à gagner des avances sur les redevances de cargaisons de pétrole en vrac perçues (DCPV) en 2025 ont été reportés et appliqués aux besoins en redevances de cargaisons de pétrole en vrac (DCPV\_ de 2026.

## **5.0 CONTACTEZ-NOUS POUR PLUS D'INFORMATIONS**

Des informations complémentaires concernant ce document peuvent être obtenues en contactant :

#### **Tanya Alvaro**

Présidente

Société d'intervention maritime, est du Canada (ECRC-SIMEC)

1201-275 Slater St.,

Ottawa, ON K1P 5H9

**Cél:** 613-612-0506

**Tél:** (613) 230-7369 x 204

**Fax:** (613) 230-7344

**Courriel:** [TAlvaro@ECRC-SIMEC.ca](mailto:TAlvaro@ECRC-SIMEC.ca)

**Siteweb:** [www.ECRC-SIMEC.ca/fr](http://www.ECRC-SIMEC.ca/fr)